



Afin d'élaborer le plan de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2022 à 2027, le comité de bassin Seine-Normandie et l'État souhaitent aujourd'hui recueillir l'avis du grand public pour identifier avec lui les défis à relever sur les principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation.

Les enjeux et les pistes d'action sont détaillés dans deux documents mis à sa disposition et portant sur des questions importantes de son territoire : le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

POURQUOI DEMANDER L'AVIS AUX CITOYENS ?

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, l'adaptation au changement climatique, la santé, les sécheresses et le risque d'inondation..., sont des enjeux qui nous concernent tous.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre des politiques liées à l'eau.

L'eau est un bien commun qui se gère collectivement. Permettre aux citoyens de s'exprimer est essentiel pour progresser ensemble. Parce que l'eau, ils l'utilisent, ils la rejettent, ils la payent et qu'ils peuvent être exposés au risque d'inondation, ils ont un rôle à jouer en plus d'être des acteurs de l'eau !

Cette grande consultation nationale sur l'eau, organisée par bassin hydrographique, a lieu du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin Seine-Normandie et l'État les prendront en compte et pourront modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront pour construire le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation.



Pour participer à cet exercice citoyen d'orientation de la politique de l'eau, une seule adresse : www.consultation-eau.fr

A propos de l'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers.

Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques, et la biodiversité, dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

A propos du comité de bassin Seine-Normandie

Assemblée de 185 membres où sont représentées les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce "parlement de l'eau" définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

A propos de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) est un service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement. Elle met en œuvre sous l'autorité du préfet de la Région d'Île-de-France et des préfets de département les politiques publiques en matière d'Environnement et d'Énergie, et en particulier celles relatives à la transition écologique.



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Les bassins hydrographiques : territoires de la gestion de l'eau

Les bassins hydrographiques sont délimités par la ligne de partage des eaux superficielles ruisselant vers les rivières et la mer. La France compte 12 bassins : 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun, le comité de bassin qui regroupe tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau. L'agence de l'eau, établissement public du ministère en charge du développement durable, finance les actions de protection de l'eau.



CONTACT PRESSE

Marie-Anne Petit-Andriana 06 61 58 91 74
petit.marie-anne@aesn.fr

Suivez-nous sur twitter @seine_normandie